

LA POLITIQUE SCOLAIRE DE LA VILLE DE NANTES DE 1830 À 1870

par Marc SUTEAU

Dans les travaux sociologiques ou historiques sur l'éducation, la question du financement des écoles n'occupe qu'une place réduite. À côté des recherches portant sur les politiques scolaires (débat pédagogiques, innovations institutionnelles) ou sur l'évolution de la scolarisation comme phénomène de masse, le problème du coût des installations scolaires semble insignifiant (1). Les quelques contributions que nous avons pu relever émanent plutôt des économistes. Leur point de vue présente l'avantage d'apporter une réflexion d'ensemble sur l'évolution et la structure des dépenses publiques mais il est limité par le caractère national donné d'emblée à ce type d'études (2). L'État, en effet, n'est pas le seul pourvoyeur de fonds de l'école. La concurrence avec l'Église est connue, notamment tout au long du XIX^e siècle. Le cas des villes, des sociétés savantes, l'est sans doute un peu moins alors que leur participation au financement de l'enseignement est loin d'être négligeable à partir de la loi Guizot sur le primaire (1833) jusqu'aux grandes lois scolaires des années 1880. Celles-ci ont œuvré à la création d'établissements variés dont l'objectif fut souvent défini localement, sans rapport direct avec les décisions ministérielles.

Dans le cas de la ville de Nantes, nous avons retenu prioritairement le point de vue du conseil municipal et ses réalisations entre

(1) Par contre, les monographies scolaires d'époque mentionnent presque toujours, fût-ce de manière approximative, des informations sur le coût des établissements, ainsi que les débats que ces dépenses ont pu susciter.

(2) Parmi les contributions récentes qui retiennent également une perspective historique, signalons R. Delorme et C. André : *L'État et l'économie. Un essai d'explication de l'évolution des dépenses publiques en France : 1870-1980*, Paris, Éd. du Seuil, 1983, 764 p., notamment pp. 507-598 et B. Théret : « Les dépenses d'enseignement et d'assistance en France au XIX^e siècle : une réévaluation de la rupture républicaine », *Annales ESC*, n° 6, 1991, pp. 1335-1374.

1830 et 1870 à partir du compte administratif de budget (1). Ces dates n'ont pas été choisies *a priori* en fonction d'un découpage politique national (Monarchie de Juillet-fin du Second Empire) mais en fonction des rythmes de croissance des dépenses municipales constatés à Nantes : la période 1830-1870 est caractérisée par une croissance lente des dépenses, tandis que la période suivante est celle des grands investissements scolaires financés sur fonds d'emprunts (2). Nous évaluerons dans un premier temps la part des dépenses scolaires par rapport aux autres postes budgétaires comme la voirie, les dépenses d'hygiène ou la rémunération du personnel municipal. Nous montrerons ensuite que la ville n'a pas accordé un intérêt équivalent à toutes les catégories d'établissements : les principales réalisations de la ville concernent le financement d'écoles professionnelles ou d'enseignement supérieur, la charge du primaire étant laissée aux congrégations et celle du secondaire à l'État. Afin de dégager quelques traits caractéristiques de la politique scolaire des grandes villes entre 1830 et 1870, nous renverrons régulièrement dans le texte aux observations que l'on peut tirer de l'étude des villes de Bordeaux et de Mulhouse, deux villes industrielles, la première relativement proche de Nantes (port de commerce, grande prospérité économique au XVIII^e siècle, influence politique des libéraux...), la seconde connue pour son dynamisme en matière de créations scolaires.

I. LE POIDS DES DÉPENSES D'ENSEIGNEMENT DANS LE BUDGET : PREMIÈRE ÉVALUATION

Jusqu'à la fin du Second Empire, les dépenses d'enseignement n'occupent pas une place importante dans le budget de la ville de Nantes (tableau 1). Comparée aux autres grands postes budgétaires, l'instruction publique, avec un pourcentage qui passe de 3 à 7,5 %, vient loin derrière l'administration de la ville (fonctionnaires et police qui totalisent 49,5 % des dépenses en 1830, 28 % en 1870), les travaux publics, dont la part est croissante (de 10,5 à 30,2 %), ou les dépenses d'assistance (l'hospice principalement, avec un pourcentage qui reste stable autour des 28 %). La même observation s'applique aux dépenses d'investissement : aucun emprunt n'est voté pour la

(1) Ce choix est évidemment en partie contraint. Les sources disponibles à l'évêché ou dans les congrégations sont sur ce point assez rares et ne présentent pas la continuité des séries constituées au niveau du conseil municipal.

(2) L'avènement de la III^e République est indissociable de la mise en œuvre d'importants programmes de constructions scolaires avec des aides au financement. La croissance des dépenses d'enseignement à Nantes est liée à ces changements politiques mais elle ne leur est pas réductible.

construction d'écoles, et la plus grande partie de la dépense va à des travaux d'utilité publique et des opérations de voirie (1). La gestion d'une grande agglomération, en particulier en période de forte expansion démographique, impose des dépenses importantes liées à l'urbanisation et à l'organisation de services administratifs communs (octroi, police...), dépenses qui sont jugées prioritaires par rapport à la question scolaire (2).

L'organisation des services de l'enseignement à Nantes, par rapport à l'ensemble de ces charges, s'accomplit de manière beaucoup plus lente, sans programme global, et surtout sans qu'il y ait véritablement urgence aux yeux des responsables (par rapport à la mise en place d'un service d'eau par exemple). Le cas de Nantes est très proche de celui de Bordeaux avec une évolution semblable des dépenses d'enseignement en valeur relative (tableau 2). Dans ces deux villes, la part des dépenses d'enseignement est inférieure à 5 % jusqu'au début des années 1850 et ne dépasse pas les 7,5 % en 1870, à la veille des grands investissements scolaires. Mulhouse se distingue de ce modèle en prenant en charge dès le début des années 1830 le financement des écoles primaires communales (sur les 22 % de dépenses d'enseignement en 1840, plus des 2/3 vont au primaire communal). Mais cette politique ne sera pas suivie dans la plupart des grandes villes (3). Le mouvement de la scolarisation est donc un mouvement lent et il n'est pas prioritaire sur le plan financier avant le début des années 1870.

(1) Sur les 9 millions de francs d'emprunts de la ville entre 1830 et 1870, 64,2 % vont à des travaux d'utilité publique (perçement de rues, distribution de l'eau de la Loire, construction de l'hospice), 27,2 % servent à financer des dépassements de budget – souvent liés d'ailleurs à un surcroît de dépenses du programme des travaux – et enfin 8,5 % correspondent à des crédits d'aide sociale d'urgence, que ce soit avec les ateliers communaux en 1848 ou le dégrèvement de la taxe sur le pain au début des années 1850.

(2) Nantes gagne environ 40 000 habitants entre 1830 et 1870 (+ 54,5 %). Le recensement de 1873 donne une population de 120 500 habitants contre 77 992 en 1831. Le taux d'accroissement de la population à Nantes reste assez mesuré par rapport à une ville comme Bordeaux (+ 95,8 %). Il est beaucoup plus fort à Mulhouse où la population fait plus que quadrupler entre 1831 et 1870 (+ 338 %).

(3) Dès le début du XIX^e siècle, Nantes et Bordeaux disposent d'un tissu urbain mieux intégré, avec une distribution du pouvoir plus stable, à l'inverse de Mulhouse, véritable ville-champignon où tout est à construire.

Tableau 1
Évolution des grandes catégories de dépenses à Nantes (1830-1870) (en %)

	1830	1840	1850	1860	1870
Administration générale	49,5	31,8	35,0	34,5	28,1
(dont Police)	(3,0)	(3,3)	(4,8)	(9,7)	(6,9)
Travaux publics	10,7	25,1	23,2	28,6	30,2
Garde nationale, pompiers	1,9	3,5	3,7	1,8	1,6
Assistance publique	27,9	27,6	25,4	23,9	27,7
Instruction publique	3,1	4,5	5,3	7,1	7,6
Beaux-arts	4,8	5,6	4,4	2,1	2,5
Cultes	0,6	0,5	0,6	0,5	0,5
Fêtes publiques, dép. imprévues	1,5	1,4	2,4	1,5	1,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
(francs)	1 015 257,73	1 236 612,74	1 394 171,17	1 743 328,93	2 239 586,29

Source : Compte administratif de budget de la ville de Nantes.

Tableau 2

Part des dépenses ordinaires d'enseignement par rapport à l'ensemble du budget (en %)

	1830	1840	1850	1860	1870
Nantes	3,1	4,5	5,3	7,1	7,6
Bordeaux	2,6	4,7	5,9	6,1	7,0
Mulhouse	8,3	22,1	14,9	13,1	11,9

Sources : Pour Nantes, compte administratif de budget ; pour Bordeaux voir Ville de Bordeaux : *Aperçu historique. Sol, Population, industrie, commerce, administration*, publié par la municipalité bordelaise, Paris, Éd. Hachette, 1892, tome 3, 574 p. ; pour Mulhouse, voir R. Oberlé : *L'enseignement à Mulhouse de 1798 à 1870*, Strasbourg, Publications de la Faculté des lettres de l'université de Strasbourg et Éd. Ophrys, 1961, 281 p., pp. 107, 115, 170 et 209.

L'approche financière des questions d'enseignement, n'est pourtant pas sans intérêt si l'on veut analyser les décisions du conseil municipal vis-à-vis des différentes catégories d'établissements (primaire, secondaire, supérieur, technique). Un premier examen de la répartition interne des dépenses d'enseignement donne des résultats assez surprenants et une bonne base de départ pour étudier les choix budgétaires de la ville en matière d'enseignement (tableau 3). Par exemple, il est impossible d'établir de correspondance entre effectifs scolarisés et dotation budgétaire : le supérieur coûte plus cher à la ville que le lycée à partir de 1850, le primaire supérieur occupe lui-même le premier poste des dépenses entre 1840 et 1850 sans qu'apparaisse un financement significatif pour le primaire public (10,1 % en 1840). Paradoxalement, pour une grande ville de commerce dirigée par des libéraux, c'est à une congrégation, les Frères des Écoles chrétiennes, qu'est laissée la charge de développer l'enseignement primaire des garçons, la ville leur accordant une subvention annuelle.

Tableau 3
Répartition des dépenses d'enseignement à Nantes (1830-1870) (en %)

	1830	1840	1850	1860	1870
Supérieur	6,6	5,0	26,7	37,3	32,3
Cours publics	0,0	9,7	0,7	0,4	1,4
Lycée	48,6	14,6	15,1	6,7	4,9
École primaire supérieure	0,0	26,8	20,6	12,4	9,2
Primaire garçons	8,6	10,1	5,0	3,6	6,9
Filles (privé cathol.)	15,4	14,9	13,4	11,3	10,5
Garçons (privé cathol.)	19,2	10,7	9,0	14,1	15,2
Salles d'asile	1,6	8,2	9,5	14,2	19,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
(francs)	31 225,00	55 878,50	73 527,50	124 492,00	170 052,00

L'étude des différents niveaux d'enseignement entre 1830 et 1870 nous a conduit à distinguer trois grands traits caractéristiques de la politique de la ville de Nantes en matière d'enseignement : le refus de financer un réseau d'écoles primaires publiques de garçons (le cas des filles n'est pas encore à l'ordre du jour), de grandes réticences à soutenir les établissements d'État (lycée de garçons) et enfin une lutte incessante pour développer des établissements de prestige, qui met ici Nantes en concurrence avec Rennes pour tout ce qui concerne le supérieur.

II. L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE DES GARÇONS À NANTES DE 1830 À 1870 : L'INFLUENCE DES FRÈRES DES ÉCOLES CHRÉTIENNES

Un premier examen sommaire de l'histoire scolaire nantaise montre la suprématie des écoles primaires congréganistes jusqu'à la fin du Second Empire. En 1870, la ville ne compte que deux écoles communales de garçons contre dix écoles privées tenues par les Frères, différence plus évidente encore au niveau des effectifs : à peine 700 élèves dans les premières contre près de 3 000 dans les secondes (1). Cette situation n'est pas propre à la ville de Nantes. Dans la plupart des grands centres urbains, on a confié à la même congrégation l'organisation de l'enseignement primaire des garçons. Expulsés au moment de la Révolution, les Frères des Écoles chrétiennes ont retrouvé leur place de manière assez rapide dans les grandes villes à partir de la Restauration. Selon G. Rigault, 47 villes possédaient une ou plusieurs écoles en 1814 ; elles étaient 73 dans ce cas en 1818 et on comptait 163 maisons en 1822 (2). Ce mode de développement du primaire garçons sera le plus répandu entre 1830 et 1870.

Le poids des congrégations, incontestable, n'explique cependant pas le soutien financier que leur accordèrent les villes, de manière ininterrompue, sur une si longue durée. Cette concession faite aux congrégations pour l'organisation du primaire ne se fonde pas sur une convergence de vue politique – la ville est dirigée par les libéraux sous la Monarchie de Juillet alors que les soutiens locaux des Frères des Écoles chrétiennes se rangent du côté des conservateurs – mais sur la reconnaissance d'un rapport de forces favorable aux lasalliens

(1) Inspecteur primaire Portejoie : *Monographie scolaire de la ville de Nantes*, 1889, AMN, R1 C1.

(2) G. Rigault : *Histoire générale de l'Institut des Frères des Écoles chrétiennes*, Paris, Plon, 1942, tome 4, 615 p., pp. 460-61.

et des considérations pratiques de gestion et d'équilibre global du budget. Ainsi, quelques grandes villes appliquent rapidement une partie de la loi Guizot de 1833 – c'est le cas de toutes celles qui se dotent d'une école primaire supérieure, comme Paris, Nantes, Lille, Bordeaux, Le Havre ou Grenoble – en délaissant quasi-systématiquement son préalable nécessaire, c'est-à-dire la création d'Écoles primaires communales (1).

Un rapport de forces favorable aux Frères des Écoles chrétiennes

Au début de la Monarchie de Juillet, à Nantes, l'enseignement primaire compte une école mutuelle et trois écoles dirigées par les Frères. Tous ces établissements ont été créés au début de la Restauration, en 1817 pour les Écoles des Frères, en 1818 pour l'école mutuelle. Les soutiens de l'un et l'autre type d'école sont assez comparables à ce qui se passait dans les autres villes. L'école mutuelle est fondée par des libéraux, défenseurs de la Charte, pour lesquels le progrès social passe par le développement de l'instruction. Parmi les figures locales qui ont pris l'initiative de créer l'école, on trouve un banquier (Gouin), un médecin (Marion de Procé), un armateur (Babin-Chevaye) (2). Quant aux Frères des Écoles chrétiennes, qui avaient été expulsés de Nantes en décembre 1792, ils retrouvent au début de la Restauration leurs appuis traditionnels avec les notables catholiques nantais. Ceux-ci ont créé une association, « La Providence », en 1817, pour favoriser leur retour (3). Pour faciliter l'ouverture de nouvelles écoles (acquisitions de terrains, gestion de patrimoine), et en particulier pour recevoir le soutien financier de l'association, les Frères fondent une société civile en 1823 (4).

Des deux conceptions pédagogiques qui s'affrontent au début de la Monarchie de Juillet au sujet de l'organisation de l'enseignement

(1) L'école primaire supérieure de Nantes, ouverte en novembre 1834, dispose dès le départ d'un budget important – 13 000 francs en 1836, soit environ le tiers de l'ensemble des dépenses d'enseignement cette année-là. Sur la création de cet établissement, voir J.M. Chapoulié : « Deux expériences de créations d'établissements techniques au XIX^e siècle », *Revue Formation-Emploi*, n° 27-28, 1989, pp. 15-41.

(2) BM 96 615 C521, Société d'encouragement pour l'instruction mutuelle élémentaire, discours prononcé par A. Lallié le 28/07/1910 (historique de l'école).

(3) Les Frères des Écoles chrétiennes avaient créé leur première communauté à Nantes en 1721. En 1733, avec 11 frères, une première école était ouverte, composée de quatre classes et regroupant 383 élèves ; M. Launay : *Le diocèse de Nantes sous le Second Empire*, Nantes, Cid Éditions, 1982, 2 vol., 979 p., p. 390.

(4) En 1853, les deux sociétés se réunirent sous le nom de « Société de la Providence » qui sera en même temps reconnue établissement d'utilité publique ; AN F 17 12 540.

primaire – méthode mutuelle ou simultanée – la ville prend rapidement position pour les Écoles des Frères (1). En 1819, les deux institutions se partageaient les faveurs de la ville avec une subvention de 2 500 francs chacune. Dès 1821 pourtant, les Frères des Écoles chrétiennes voient leur aide passer à 4 000, puis 6 000 francs en 1823. L'aide accordée à la première école mutuelle, de son côté, reste stationnaire. Elle va décliner progressivement, à partir de 1831, pour cesser définitivement en 1845 (2).

Cela ne signifie pas que le conseil soit hostile au mode mutuel. En 1835, la première école élémentaire communale qu'il crée est administrée d'après cette méthode (elle peut recevoir environ 200 élèves et la mairie l'entretient moyennant 3 000 francs par an). Mais c'est là le strict minimum réalisé par la mairie pour se conformer à la loi de 1833. Le financement de l'enseignement primaire public est quasiment absent de ses préoccupations et elle ne va pas fonder d'autre école primaire publique avant 1868.

Le coût du primaire : une place réduite dans le budget de l'enseignement

Cette puissance des Frères des Écoles chrétiennes ne s'accompagne pas du soutien politique du conseil municipal ni, paradoxalement, d'une aide financière importante. L'évolution des subventions accordées à leurs écoles montre une croissance très lente du financement municipal (tableau 4). Ainsi, alors que la période est particulièrement favorable aux lasalliens – ils portent de 3 à 7 le nombre de leurs établissements et annoncent scolariser plus de 2 000 enfants et près de 400 adultes en 1843 –, le montant de la subvention aux Frères des Écoles chrétiennes reste identique sous la Monarchie de Juillet (l'association « La Providence » est inscrite pour 6 000 francs au budget) (3). Régulièrement, les requêtes de l'association auprès du

(1) Guizot lui-même a reconnu la valeur de la méthode simultanée, qu'il diffuse dans une version laïcisée dans le texte sur le « statut des écoles primaires ». C'est à ses yeux le meilleur moyen d'assurer un développement rapide de la scolarisation, car la création d'écoles mutuelles est jugée coûteuse, et ni l'État ni les villes ne souhaitent prendre la dépense à leur charge. Sur cette période, voir C. Nique : *Comment l'école devint une affaire d'État*, Paris, Éd. Nathan, 1990, 288 p.

(2) L'école mutuelle continuera en fait d'exister sans aide publique. Le conseil général, qui attribuait chaque année 1 000 francs à l'école, interrompt son aide à la même époque ; Rapport du Conseil général, 1845, ADLA. Dans son historique, A. Lallié indique que l'école mutuelle cessa progressivement de fonctionner à partir de la seule méthode mutuelle, notamment après la création d'écoles publiques dans la ville de Nantes au début des années 1870 ; A. Lallié, BM 96 615 C521, doc. cit., p. 14.

(3) F. Libaudière : *Histoire de Nantes sous le règne de Louis-Philippe 1830-1848*, Nantes, Imprimerie Mellinet, 1899, 507 p., p. 298.

conseil municipal pour une réévaluation de la subvention sont rejetées. La raison officielle, au début des années 1830, c'est évidemment la préférence accordée à la méthode mutuelle. Mais cela n'explique pas les refus répétés des élus dix ans plus tard, d'autant plus qu'ils mettent eux-mêmes peu d'énergie à créer des écoles et que les Frères gagnent des élèves.

Tableau 4
Évolution des subventions annuelles du conseil municipal
de Nantes aux Écoles primaires de garçons (en francs)

	1830	1840	1850	1860	1870
Écoles chrétiennes	6 000	6 000	6 600	17 200	25 000
Primaire public	200	3 150	3 200	3 960	11 300

Note : En 1866, la seule école publique de garçons de Nantes, créée en 1835, est transférée du quartier des Ponts à la rue Beauséjour. Deux ans plus tard, une seconde école publique est ouverte rue Beaumanoir.

Plus significative encore est l'attitude de la ville vis-à-vis des Frères au début du Second Empire, période réputée faste pour les congrégations (1). Le conseil municipal, qui leur laisse plus que jamais la charge du primaire, consacre peu d'argent à ces écoles, au moins en subventions de fonctionnement. De 6 000 francs en 1849, celle-ci passe à 10 600 francs en 1851 mais il faut attendre le début des années 1860 pour qu'elle dépasse les 15 000 francs. L'essentiel du concours de la mairie à cette époque provient en fait de subventions d'équipement qui permettent la création – ou le rachat – de trois établissements. Cela permet de porter à 10 le nombre des écoles primaires de garçons entretenues par les Frères.

La ville ne se désintéresse pas des écoles de « La Providence ». Le climat politique est même plus favorable que sous la Monarchie de Juillet avec la participation du conseil municipal au financement de la restauration ou de la construction d'églises. Mais ce soutien est mesuré. L'attitude politique des élus s'explique par un certain pragmatisme en matière de dépenses scolaires : la concession faite aux

(1) La loi Falloux de 1850 profite largement au primaire confessionnel et en particulier aux ordres enseignants. Dans le cas précis de Nantes, les rapports du clergé et de l'État sont même particulièrement étroits entre 1851 et 1854 puisque le recteur d'académie, l'avocat Laënnec, est lui-même un membre éminent de l'association « La Providence ».

Frères des Écoles chrétiennes de prendre en charge les écoles primaires permet à la ville de faire des économies (1).

Les responsables de la congrégation étaient tout à fait conscients de cette situation. Même si elles ne scolarisaient qu'une partie des garçons, leurs écoles, pour beaucoup, tenaient lieu d'écoles communales. Avantage supplémentaire, la congrégation n'avait pas à se soumettre au contrôle de l'administration, tant pour la définition de l'enseignement que pour la gestion matérielle des établissements, ce qui lui permettait une certaine souplesse dans ses choix d'implantation et de développement (2). À un certain degré, les Frères se sentaient aussi légitimement fondés à réclamer de la mairie des aides équivalentes à ce que les autres associations recevaient ailleurs. Sur ce point, la comparaison avec d'autres villes montre que Nantes était très en retrait en matière de subvention. Pour une population inférieure, les villes de Roubaix, Saint-Étienne ou Rouen accordaient des aides d'un montant équivalent ou supérieur à la subvention nantaise.

Sans approfondir l'étude du développement des écoles des Frères à Nantes, nous retiendrons deux traits caractéristiques de la politique financière de la ville de Nantes en matière d'instruction primaire sur cette période.

D'une part, ce n'est pas pour la définition religieuse de leurs activités que les Frères ont la préférence des conseils municipaux mais davantage en raison des dépenses que la ville peut ainsi éviter. La municipalité nantaise n'adhère pas de manière exclusive à la méthode des Frères et elle préfère centrer ses efforts sur d'autres catégories d'établissements (3).

D'autre part, l'évolution du financement des écoles primaires de garçons fait apparaître que le conseil municipal n'avait pas une conception très claire des différents niveaux d'enseignement. Par exemple, il n'existait aucune continuité dans l'esprit des fondateurs

(1) En 1850, dans une lettre au maire de Rouen, le maire de Nantes indique que les écoles des Frères « exonèrent la caisse municipale dans une proportion plus que relative aux dépenses majeures qu'elle aurait à supporter pour la création et l'entretien annuel d'un nombre d'écoles publiques communales en rapport avec les besoins de la cité » ; cité par M. Launay : *Le diocèse de Nantes...*, *op. cit.*, p. 391.

(2) G. Rigault : *Histoire générale de l'Institut des Frères des Écoles chrétiennes*, Paris, Plon, 1945, tome 5, 593 p., p. 363.

(3) Bordeaux offre un autre exemple d'une ville très sensible aux idées laïques (franc-maçonnerie, Ligue de l'enseignement), et qui tarde également à créer des écoles primaires publiques. En 1868, la ville compte 12 écoles de garçons : 1 EPS, 3 écoles laïques élémentaires et 8 écoles congréganistes ; dans A. Donis : *Historique de l'enseignement primaire public à Bordeaux 1414-1910*, Bordeaux, Imprimerie Delmas, 1913, 564 p., p. 326.

entre l'école primaire supérieure et les écoles primaires (1). L'absence de rapports codifiés entre ces deux niveaux d'enseignement permet de souligner que le point de vue municipal n'était pas centré à cette époque sur la continuité des cursus mais plutôt sur les types de publics auxquels s'adressait telle ou telle école, chacune d'entre elles assurant un type de scolarité considéré comme autonome. Sur cette base, une division du travail s'est effectuée entre différents acteurs institutionnels (État, ville, département, congrégations, sociétés savantes et philanthropiques) prenant une part plus ou moins importante dans le financement des établissements.

L'évolution des rapports du lycée de Nantes avec la mairie illustre un autre aspect de la politique scolaire nantaise, qui reprend en partie le schéma que l'on vient d'évoquer pour l'enseignement primaire.

III. LE DÉVELOPPEMENT DU SECONDAIRE PUBLIC LAISSÉ AUX SOINS DE L'ÉTAT

Si la ville dépense peu d'argent pour ses écoles primaires, elle se limite au strict minimum en ce qui concerne le lycée de garçons, qui relève exclusivement de l'État pour son organisation et son financement (bâtiments, enseignants). Entre 1830 et 1870, la ville distribue principalement des bourses d'études, dont le volume global est d'ailleurs moins élevé en fin qu'en début de période (8 000 francs en 1870 contre près de 13 000 francs en 1830), alors que l'effectif des élèves connaît un accroissement significatif – il passe de 380 à 631 élèves, soit une hausse de 66 %.

Le montant de la subvention municipale, qui reste dans une fourchette assez étroite même si elle tend à baisser, montre que la ville ne s'est pas véritablement impliquée dans le soutien au lycée. L'argument est peu discutable sur le plan financier – la part du lycée dans le montant total des dépenses d'enseignement à Nantes passe de près de 50 % en 1830 à moins de 5 % en 1870, voir tableau 3 – mais cela ne veut pas dire que le sort de cet établissement n'intéresse pas les responsables locaux dont le point de vue est sans doute beaucoup plus abouti sur la question du secondaire que sur celle du primaire. Sa place dans le débat sur la formation professionnelle ainsi que sa posi-

(1) Ce qui ne manqua pas de surprendre l'inspecteur primaire Portejoie en 1889, sans doute très au fait des récentes lois scolaires : « Peut-être que ses protecteurs oublièrent que cet enseignement devait être le couronnement d'études commencées à l'école élémentaire ; il vécut en effet quelque peu à l'écart de celle-ci, de telle sorte qu'aucun lien ne nous a permis de rattacher l'historique de cette école primaire supérieure à l'historique des classes élémentaires » ; Inspecteur primaire Portejoie : *Mono-graphie scolaire de la ville de Nantes, op. cit.*, p. 41.

tion par rapport aux concurrents locaux (établissements municipaux ou ecclésiastiques) influencent directement le type de soutien qu'il reçoit du conseil municipal. La division du travail entre l'État et la ville est donc assez complexe et la faible subvention accordée au lycée par la mairie renvoie d'abord à la méfiance qu'il suscite. Ces réserves proviennent aussi bien des libéraux, très présents et très actifs au conseil municipal sous la Monarchie de Juillet, que des milieux ecclésiastiques, omniprésents et en position de force dans le secondaire à partir de la loi Falloux.

Un enseignement inadapté à la situation économique locale ?

Créé en 1808, le lycée de Nantes est rapidement l'objet des critiques des milieux dirigeants. Impliqués dans le monde des affaires et du commerce, ceux-ci lui reprochent de proposer un enseignement trop classique, inadapté aux professions industrielles et maritimes. Parmi les opposants au lycée, on trouve une figure locale très représentative de la Monarchie de Juillet : Adolphe Billault.

Avocat, conseiller municipal puis conseiller général, Adolphe Billault (1805-1863) va jouer un rôle très important dans l'application de la loi de 1833 sur l'instruction primaire à Nantes (1). Par tous les moyens, il tente de concrétiser ses idées dans le domaine de l'enseignement avec un certain succès (l'école primaire supérieure) mais aussi des demi-échecs (musée industriel, musée breton). Sa position est typique d'une catégorie de bourgeois nantais, liés entre eux par des idées libérales et pour lesquels les innovations, que ce soit dans le commerce, l'industrie ou l'enseignement, sont synonymes de progrès. Entré dans la bourgeoisie nantaise par son mariage – il a épousé la fille du président du tribunal de commerce – Adolphe Billault est également le beau-frère de Jules Rieffel, responsable du domaine de Grand-Jouan (au nord de Nantes), où il dirige une ferme modèle. Par l'intermédiaire de son beau-père, il est entré en contact avec le négoce nantais, notamment avec Ferdinand Favre, qui lui fait rencontrer le milieu protestant local (2). Pour une bonne part, c'est dans ces milieux ouverts au commerce et à l'industrie que l'on trouve

(1) Inscrit au barreau de Nantes en novembre 1825, Adolphe Billault occupera les fonctions de conseiller municipal de 1830 à 1843, de conseiller général de 1833 à 1848 (3^e canton) et sera député à partir de 1837 (circonscription d'Ancenis). Sous le Second Empire, il deviendra un membre éminent du régime, chargé de différents postes ministériels.

(2) Cité dans N. Blayau : *Billault, ministre de Napoléon III, d'après ses papiers personnels 1805-1863*, Paris, Éd. Klincksieck, 1969, 424 p., p. 59. Ferdinand Favre, ancien industriel, occupe une place centrale dans la vie politique nantaise entre 1830 et 1870, notamment en raison de sa présence quasiment ininterrompue à la tête de la mairie (de 1832 à 1848, puis de 1852 à 1866).

les plus ardents promoteurs des enseignements ayant une orientation pratique.

En 1834, Billault signe une brochure remarquable – par Guizot notamment – où il développe ses idées en matière d'enseignement (1). Le texte débute par une critique sévère de l'Université – c'est-à-dire le lycée – régime « encore maintenu dans un cadre fermé à toute innovation ». Billault indique qu'« il y a autre chose dans le monde que des ingénieurs ou des officiers d'artillerie, des médecins ou des avocats » ; il faut offrir une série de préparations spéciales, d'enseignements divers « en les classant comme le sont dans le monde les grandes séries de travailleurs (2) ». Il dresse un programme complet d'éducation à partir d'un primaire rénové. Les enseignements relatifs à la production y occupent une place importante avec les fermes écoles, les fermes expérimentales pour l'agriculture, les arts mécaniques et chimiques pour l'industrie. La question du commerce et des transports est également envisagée, et Billault suggère de créer des musées commerciaux, de développer en les renouvelant les cours d'histoire et de géographie. Enfin, dans son programme, l'auteur laisse au secondaire classique le soin d'assurer les enseignements de « conservation » (3) (administration, justice, art militaire...).

Ces critiques de l'enseignement classique ne sont pas sans conséquence sur les relations entre la mairie et le lycée. En 1830, Billault propose que les bourses du collège royal aillent désormais non plus à des membres aisés de la société nantaise mais au développement du primaire (4). Il obtient l'accord du conseil municipal et parvient à négocier avec le préfet, le recteur et le ministre, pour que la décision puisse être appliquée. L'ordonnance du 28/05/1832 autorise la ville de Nantes à réduire de moitié le volume des bourses au collège et sa mise en œuvre est effective dès 1834 d'après le compte administratif. L'effet est immédiat : la subvention annuelle diminue de 6 500 francs entre 1831 et 1834 (5).

(1) A. Billault : *De l'Éducation en France et de ce qu'elle devrait être pour satisfaire aux besoins du pays*, Nantes, Imprimerie Mellinet, 1834, 43 pages.

(2) Cité dans N. Blayau : *Billault, ministre de Napoléon III...*, *op. cit.*, p. 69.

(3) C'est-à-dire les enseignements donnant accès à « tout travail qui n'a pour but que la conservation de nos personnes et nos propriétés ». L'expression est de l'auteur. Comme le note N. Blayau, les réserves de Billault face au secondaire s'expliquent sans doute par son ouverture au monde des affaires. Il a « une conception de l'histoire qui doit être celle des industries et non des dynasties » ; N. Blayau : *Billault, ministre de Napoléon III...*, *op. cit.*, p. 70 et 75.

(4) Les lycées napoléoniens prennent le nom de collèges royaux entre 1815 et 1848.

(5) Dans l'ouvrage édité par la mairie de Bordeaux en 1892, on trouve une indication selon laquelle la mairie serait également parvenue à réduire de moitié le nombre des bourses d'internat en 1837 ; Ville de Bordeaux : *Aperçu historique. Sol, Population...*, *op. cit.*, p. 64.

De leur côté, les administrateurs du lycée essaient bien de répondre à ces préoccupations locales puisque, pour une part, le recrutement des élèves en dépend. L'établissement a ouvert des cours de physique, de chimie et une école spéciale de commerce en 1829. Mais c'est un échec trois ans plus tard avec seulement une quinzaine d'élèves inscrits, en dépit de la dispense qui leur a été faite de payer la rétribution spéciale (1). En 1843, le proviseur, qui est au courant des succès de l'EPS municipale, décide d'annexer une EPS privée au collège. Là encore, la tentative avorte en raison d'une impréparation évidente.

Le retard du lycée en ce qui concerne les études pratiques, « spéciales », n'est pourtant pas un fait constant dans l'histoire de cet établissement. Quand la bifurcation se met en place, en 1852, qui organise une séparation des études au terme de la troisième avec une filière littéraire et une filière scientifique, c'est la section scientifique que choisissent prioritairement les lycéens. Entre 1853 et 1859, le pourcentage des élèves inscrits dans la section scientifique oscille entre 60 et 70 % (2). La qualité de cet enseignement est d'ailleurs reconnue par les principaux adversaires du lycée, les collèges diocésains, qui s'inquiètent du départ d'une partie de leurs élèves.

Mais ces progrès dans l'enseignement des sciences n'ont pas d'effets concrets sur l'évolution des rapports entre la mairie et le lycée. Politiquement, après 1850, l'avantage est au secondaire privé qui connaît une période de développement important avec la création de trois collèges diocésains : les Couëts (1848), Saint-Stanislas (1849) et l'externat des Enfants Nantais (1851). Cela est confirmé par l'évolution des effectifs scolarisés dans le secondaire à Nantes : si le lycée accueille 43 % du total des élèves en 1854, ce pourcentage n'est plus que de 36 % en 1864 (3).

(1) Voir J. Guiffan : *Un grand lycée de province. Le lycée Clemenceau de Nantes dans l'histoire et la littérature depuis le 1^{er} Empire*, Thonon-les-Bains, Éd. de l'Albaron, 1992, 412 p., p. 79.

(2) Voir J. Guiffan : *Le lycée Clemenceau de Nantes*, op. cit., p. 118. L'importance d'un enseignement plus pratique est également ressentie au niveau national et cette question constitue le thème prioritaire des projets de réforme du secondaire au XIX^e siècle, avec notamment le chimiste J.B. Dumas comme figure centrale des débats ; voir N. Hulin-Jung : *L'organisation de l'enseignement des sciences : la voie ouverte par le Second Empire*, Paris, Éd. du Comité des travaux historiques et scientifiques, 1989, 335 p.

(3) Au niveau national, pour les mêmes dates, les chiffres sont les suivants : en 1854, les lycées et collèges accueillent 43 % des élèves du secondaire contre 38 % aux établissements privés laïques et 19 % aux établissements ecclésiastiques. En 1864, les chiffres sont respectivement de 44,5 %, 30,5 % et 25 % ; N. Hulin-Jung : *L'organisation de l'enseignement des sciences...*, op. cit., p. 293.

La participation de la ville au financement du lycée, en dehors des bourses d'études, ne concerne donc jamais l'aspect spécifiquement secondaire des activités. Au compte administratif de budget, nous avons relevé seulement à deux reprises, en 1841 et en 1867, des subventions destinées à ouvrir des classes primaires ainsi qu'une participation annuelle à des frais d'entretien. Pour le reste, les rares fois où le conseil municipal s'engage à soutenir son lycée, c'est sur le mode de la requête administrative. Par exemple, après le renouvellement du personnel du lycée au début des années 1840 à l'initiative de Dubois, le conseil municipal enregistre les progrès de l'établissement et multiplie les tentatives pour qu'il soit élevé au rang de collège de première classe, ce qui permettrait d'améliorer les rémunérations du personnel, et donc d'attirer ou de garder à Nantes des enseignants qualifiés (1). Malgré des démarches auprès de Dubois, des députés de Loire-Inférieure ou du ministère, la demande n'aboutit pas et il faudra attendre 1881 pour que le lycée accède à la première catégorie (2).

Le lycée n'est pas l'objet d'un rejet systématique et continu de la part de la mairie, ne serait-ce qu'en raison du fait que de nombreux conseillers municipaux y ont effectué leur scolarité (3). Pourtant, au moins jusqu'au début des années 1870, la ville laisse à l'État le soin d'assumer la charge financière de cet établissement. Alors que la politique des républicains (Ferry, Goblet) au début des années 1880 reposera sur l'idée très formalisée du partenariat (caisse des écoles, partage des emprunts entre ville et État), on assiste dans la période antérieure à la création de différents types d'écoles qui renvoient à des préoccupations très localisées et qui en général s'accompagnent d'un refus de tout ce qui rappelle l'État et ses contraintes.

L'absence de soutien financier explicite en direction des établissements d'État apparaît donc comme une seconde caractéristique des choix budgétaires de la ville de Nantes entre 1830 et 1870, caractéristique sans doute applicable à d'autres grandes villes de commerce et d'industrie. L'essentiel de la réflexion des administrateurs locaux, qui ne sont pas forcément des industriels même si leurs carrières sont liées au monde des affaires – avocats, banquiers, etc. – porte sur la

(1) Député de Loire-Inférieure de 1831 à 1848, inspecteur général de l'Université puis directeur de l'école normale supérieure, P.F. Dubois est un bon connaisseur de la situation scolaire locale. Il défendra notamment avec fermeté l'école primaire supérieure face aux tentatives d'annexion du lycée ; voir H. Sée : « La vie politique et économique de Nantes pendant la Monarchie de Juillet d'après la correspondance inédite de P.F. Dubois », *Revue historique*, 1930, vol. 163, pp. 297-322.

(2) J. Guiffan : *Le lycée Clemenceau de Nantes...*, *op. cit.*, p. 148.

(3) Plusieurs anciens élèves du lycée au XIX^e siècle sont devenus maires de la ville. Parmi eux figurent des républicains comme les Colombel père et fils mais aussi des conservateurs comme de Cornulier-Lucinière.

définition d'enseignements adaptés aux nouveaux métiers urbains, à la maîtrise de nouveaux savoirs et de nouvelles techniques. Les lycées, même s'ils font des progrès dans la diffusion des savoirs techniques, ne leur semblent pas en mesure de répondre à ces attentes et restent avant tout réputés pour leur enseignement classique et un recrutement socialement très sélectif (en raison de la durée et du coût des études).

Ces critiques de l'enseignement secondaire peuvent être mises en rapport avec la définition que donne la ville des établissements d'enseignement supérieur. Ces écoles, qui recrutent leurs étudiants à partir du baccalauréat, sont censées offrir une préparation plus pratique aux professions libérales, comblant ainsi les trous d'une formation secondaire trop générale. Leur financement par la ville s'inscrit donc dans cette réflexion globale sur les différents niveaux d'enseignement. Cependant, les raisons de l'intérêt des élus pour ces écoles sont plus larges : il s'agit en particulier pour eux d'attirer l'attention de l'État pour qu'il crée des facultés à Nantes, alors qu'elles sont toutes concentrées à Rennes, le chef-lieu d'académie.

IV. LES DÉPENSES D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR : PROMOTION DE LA VILLE OU RÉPONSE AUX PROBLÈMES DE FORMATION PROFESSIONNELLE ?

L'enseignement supérieur, en 1870, n'a aucun rapport avec la forme qu'on lui connaît aujourd'hui. À côté des facultés qui préparent à des diplômes professionnels (droit, médecine), on est alors en présence d'une collection d'Écoles individuelles de sciences et de lettres, sans relations entre elles, et qui comptent très peu d'étudiants (1). Ces facultés sont des centres d'examen plutôt que d'enseignement, et le système des universités ne sera vraiment créé qu'à partir des années 1880. À côté de ces établissements peu fréquentés, règnent les grandes écoles spécialisées (Polytechnique, Ponts et Chaussées, Mines) au recrutement social très sélectif et qui forment les principaux cadres techniques du pays. Le recrutement de ces écoles se fait à partir des lycées qui organisent en leur sein des classes préparatoires aux concours des grandes écoles. En résumé, la définition la plus communément admise du supérieur avant 1880 est celle d'un enseignement préparatoire aux professions libérales, recrutant au sein de l'élite.

(1) En 1869, l'université compte 9 522 étudiants, répartis à peu près également entre droit et médecine (55 % contre 45 %). En 1888, ce chiffre a presque doublé, avec 17 503 étudiants (+ 84 %) distribués comme suit : sciences (7,5 %), lettres (13,5 %), droit (29,5 %) et médecine (49,5 %) ; voir A. Prost : *Histoire de l'enseignement en France 1800-1967*, Paris, Éd. A. Colin, 1968, 524 p., p. 243.

Malgré l'absence d'un véritable pouvoir de décision en matière de création d'établissements – seul l'État peut ouvrir des facultés, attribuer des chaires d'enseignement – les villes consacrent une part importante de leurs dépenses d'enseignement au supérieur entre 1848 et 1860 (voir tableau 3). À Nantes, le supérieur occupe le premier rang des dépenses avec 25 % du total jusqu'en 1855, puis près de 30 % dans les dix années suivantes (avec des pointes à 43 % en 1855 et 1856). L'engagement financier de la ville se concentre principalement sur deux établissements : l'École préparatoire de médecine et de pharmacie et l'École préparatoire à l'enseignement supérieur des sciences et des lettres (1).

L'intérêt de la ville de Nantes pour ses écoles supérieures est assez semblable à celui qui a présidé à la création de l'école primaire supérieure au début des années 1830. Les élus souhaitent développer des formations techniques à l'intention d'une partie des enfants originaires des classes moyennes et des classes supérieures. La forme que peuvent prendre les établissements n'est pas encore fixée de manière formelle et il est impossible d'établir une hiérarchie entre les différents cours proposés. Ainsi, pour les élus, il n'existe pas de différence importante, au moins avant 1870, entre les cours publics proposés par les sociétés savantes, l'École professionnelle municipale, et les demandes répétées de la ville auprès de l'État pour obtenir une faculté des sciences (2). La création de l'École préparatoire à l'enseignement supérieur des sciences et des lettres témoigne de cette volonté de développer des enseignements de sciences appliquées et de doter la ville d'écoles prestigieuses, au même titre que Rennes (3).

La rivalité avec Rennes

Depuis 1808, Nantes disposait d'une École secondaire de médecine. Encouragés par le succès des cours, les membres de la Société académique, associés aux personnalités du monde médical, avaient essayé à partir de 1832 d'obtenir une faculté de médecine en

(1) Sur un budget de près de 46 000 francs pour le supérieur en 1860, 19 400 francs sont versés à l'école préparatoire de médecine et de pharmacie et 19 100 francs à l'École préparatoire à l'enseignement supérieur des sciences et des lettres. Le reste de la somme est réparti entre le conservatoire de musique et l'école de dessin.

(2) Sur cette question, voir R. Fox et G. Weisz (eds) : *The Organization of Science and Technology in France 1808-1914*, Paris, Cambridge University Press/Maison des sciences de l'Homme, 1980, 355 p. L'école primaire supérieure, créée en 1834, a été rebaptisée école professionnelle municipale en 1851.

(3) En additionnant les dépenses des cours publics, de l'EPS et de l'enseignement supérieur, on obtient un total de 40 à 50 % des dépenses d'enseignement à Nantes entre 1840 et 1870.

intervenant auprès des ministères (1). Mais les démarches n'avaient pas abouti et en 1840, c'est Rennes que le ministère avait choisi pour créer la faculté de médecine. Nantes protesta, parvint à faire repousser le projet et finalement, c'est une faculté des sciences qui fut créée à Rennes tandis que Nantes, sans doute par compensation, obtenait la transformation de son École de médecine en École préparatoire de médecine et de pharmacie (ordonnance du 31/03/1841).

La rivalité qui oppose Nantes à Rennes n'est donc pas neuve. Première ville académique, Rennes bénéficie d'une situation privilégiée en matière d'enseignement supérieur avec une faculté de droit, de lettres et de sciences. Depuis le début de la Monarchie de Juillet, les élites nantaises, les sociétés savantes, comme la Société académique, lui contestent régulièrement ses prétentions dans ce domaine. Les Nantais prennent donc régulièrement des initiatives, notamment sur le plan financier, pour influencer les décisions du ministère (2).

Cette défense de la spécificité nantaise, où sont mis en valeur aussi bien le niveau de la ville sur le plan scientifique que les besoins des industriels et du commerce, illustre l'importance du point de vue local dans la réalisation des projets scolaires jusqu'à la fin du Second Empire. Par exemple, dans l'inventaire des arguments qui plaident en faveur de Nantes, Evariste Colombel, membre de la Société académique, mentionne les cours publics, les jardins, les musées, les sociétés savantes, l'École primaire supérieure, mais il passe sous silence les Écoles primaires de même que le lycée (3). L'attention portée au commerce et à l'industrie s'accompagne d'un moindre intérêt pour le primaire et le secondaire. Pour preuve, la ville de Nantes a laissé sans problèmes à Rennes le soin d'accueillir une École normale d'instituteurs. Par contre, elle trouve inique le choix de cette ville pour une faculté des sciences.

Nantes n'aura pas sa faculté des sciences, mais c'est le même raisonnement que l'on retrouve en 1855, au moment de la création de l'École préparatoire à l'enseignement supérieur des sciences et des lettres. Établissement scientifique de second rang dont la charge

(1) Billault les soutient et obtient en 1834 l'appui du conseil municipal et du conseil général, dans N. Blayau : *Billault, ministre de Napoléon III...*, *op. cit.*, p. 118. Sur le plan des cursus, la hiérarchie entre écoles de médecine (école secondaire, école préparatoire, école de plein exercice), se traduit par un nombre plus ou moins important d'inscriptions au doctorat au moment de l'entrée à la faculté de médecine. Toutes ces écoles préparent à l'exercice de la médecine, mais aussi à des professions moins titrées sur le plan universitaire (officier de santé, pharmacien).

(2) Sur cette question, voir R. Anderson : *Education in France 1848-1870*, London, Oxford University Press, 1975, 290 p., en particulier le chapitre 12.

(3) Rapport d'Evariste Colombel à la Société académique sur la création à Nantes d'une faculté des sciences, BM 55 628* (du même auteur, il existe un autre rapport du même type daté du 10/01/1848, AMN R1 C42).

financière revient aux villes, l'École préparatoire représente un moyen pour celles-ci d'attirer l'attention de l'État, même si ces écoles coûtent cher à la collectivité pour un nombre d'élèves inscrites particulièrement faible. Angers, Cherbourg, Chambéry, Rouen, Mulhouse et Nantes décident de créer une École préparatoire et lui votent un budget, qui peut varier sensiblement d'une ville à l'autre : en 1866, la subvention s'élève à 19 100 francs à Nantes, 14 417 francs à Mulhouse, 6 500 francs à Chambéry (1). Dans cette dépense, les traitements des enseignants, qui relèvent du supérieur et sont rémunérés en référence aux grades universitaires, occupent une place très importante. À cette somme s'ajoutent des frais d'installation et d'aménagement qui, dans le cas de Nantes, ne sont pas négligeables : 50 000 francs en 1855-56 pour l'aménagement de l'École dans l'ancien Hôtel des Monnaies, 65 000 francs en 1870-71 pour le raccordement de l'établissement au Muséum d'histoire naturelle.

L'École préparatoire à l'enseignement supérieur des sciences et des lettres

La création des « écoles préparatoires à l'enseignement supérieur des sciences et des lettres » fut autorisée par le décret du 22/08/1854. Cette décision du ministre de l'Instruction publique, Hippolyte Fortoul, répondait à la fois au souci de certaines villes de ne pas être totalement isolées sur le plan universitaire et au vœu de l'administration de répandre davantage les cours spéciaux, les cours publics dans les disciplines scientifiques (ces écoles furent aussi appelées « écoles des sciences appliquées »). Intégrées à l'enseignement supérieur, elles furent organisées sur le modèle des écoles préparatoires de médecine et de pharmacie et proposaient un enseignement sur deux ans pour les élèves inscrits et une série de conférences pour des auditeurs reçus gratuitement.

La comparaison des écoles préparatoires de Nantes et de Mulhouse montre que la volonté de développer une forme d'enseignement technique fut présente dans les deux cas, mais que le rapprochement avec les autres formes d'enseignement – de type primaire supérieur – fut beaucoup plus net à Mulhouse qu'à Nantes, qui cherchait avant tout à refaire une partie de son retard sur Rennes.

À Mulhouse, il existait depuis 1854 une école professionnelle (EP) qui assurait déjà des enseignements de type scientifique (2). La

(1) R. Oberlé : *L'enseignement à Mulhouse...*, *op. cit.*, p. 210.

(2) Assez proche dans leur définition des écoles primaires supérieures, trois écoles de ce type furent créées à l'initiative du ministre Fortoul qui voulait relancer l'enseignement professionnel (Toulon, Lille, Mulhouse).

création de l'École préparatoire de Mulhouse fut encouragée par Bader, directeur de l'EP, qui voyait là un moyen de consacrer la fin des études professionnelles puisque le texte prévoyait un examen, le « certificat de capacité », assez proche d'un baccalauréat dépourvu des matières trop littéraires – notamment les langues anciennes. S'adressant à un public assez proche du secondaire, tant par les matières enseignées que par le type de recrutement de l'école, l'objectif de Bader était de renvoyer les divisions inférieures de son établissement – dont les effectifs sont très fluctuants – au collège et d'organiser avec les deux classes supérieures de l'EP et l'École préparatoire une sorte d'école technique n'admettant que des bacheliers (1).

Le cas de l'École préparatoire de Nantes est assez différent de celui de l'École mulhousienne. À l'époque de la création de l'école, on l'a souligné, l'intention des élus était de concurrencer Rennes mais aussi de coordonner, d'unifier toute une série d'établissements qui assuraient des enseignements pratiques (2). Rien, pourtant, dans les premières années de fonctionnement, ne permet de rapprocher l'École préparatoire de l'école primaire supérieure. Dès sa fondation, elle recrute ses enseignants parmi les membres de l'École de médecine et de pharmacie, du lycée de Nantes, plutôt que parmi les professeurs de l'EPS. Le désir de compenser l'absence d'une faculté de sciences par la création d'un établissement intermédiaire, qui au moins aura l'avantage de regrouper les cours publics, est ici évident. Mais l'idée d'un rapport organique entre les deux établissements n'est pas envisagée, à la différence de Mulhouse.

Une explication de ce décalage se trouve dans le déclin de la Société académique de Nantes, très différente de celle de Mulhouse où les membres de la Société industrielle sont liés entre eux par une présence très forte dans la vie économique locale. Ce sont des fabricants, des négociants qui forment le groupe de sociétaires le plus

(1) Nous reprenons ici l'interprétation proposée par R. Oberlé. Remarquons que la clientèle de l'école professionnelle de Mulhouse est socialement plus élevée que celle de l'EPS de Nantes (peut-être en raison de la présence d'un internat, assez coûteux pour les budgets modestes) : dans sa déposition à l'enquête de 1864 sur l'enseignement professionnel, Bader mentionne ainsi des fils de notaires, de médecins, d'employés supérieurs du gouvernement, qu'on ne trouve pas à Nantes, à côté de ceux qu'on y trouve aussi, fils de négociants, d'employés supérieurs des fabriques... En ce sens, l'école de Mulhouse est assez proche de ce que Victor Duruy allait créer en 1865 sous le nom d'enseignement secondaire spécial, voir *Enquête sur l'enseignement professionnel*, 1864, Imprimerie impériale, tome 2, pp. 243-265.

(2) Voir notamment le discours du recteur Mourier à l'inauguration de l'école préparatoire à l'enseignement supérieur des sciences et des lettres, 3/11/1855, BM 55633*, 58 p. Mourier rappelle que la création de cette école à Nantes s'inscrit dans la lignée des efforts consentis par la mairie pour développer l'enseignement professionnel – il fait notamment référence à la création à Nantes de l'école primaire supérieure en 1834.

important à Mulhouse tandis qu'à Nantes, on trouve d'abord des médecins et des juristes (1). La diversité des membres de la société nantaise n'avait pas gêné la création et l'organisation de l'école primaire supérieure au début des années 1830 mais, dans le cas de l'École préparatoire, l'absence de perspectives claires a des répercussions très nettes sur la qualité de l'encadrement pédagogique.

Ferment de la vie intellectuelle nantaise sous la Monarchie de Juillet, l'unité de la Société académique s'est progressivement dégradée à partir de 1848, en raison de l'émergence d'autres sociétés savantes objectivement concurrentes : société archéologique, société de géographie commerciale, d'histoire naturelle... On peut même parler de divergences en son sein sur la définition à donner à l'École préparatoire. Ainsi, malgré l'importance accordée aux sciences appliquées et les liens d'Adolphe Bobierre, second directeur de l'école, avec les industriels nantais, l'École préparatoire se rapproche du Muséum d'Histoire naturelle qui s'installera dans les locaux de l'école au début des années 1870 (2). Or le Muséum est très attaché à son indépendance et à une définition « universitaire » de ses activités. Il défend une conception de la science pure et désintéressée avec des disciplines scientifiques nobles : géologie, minéralogie... Le rapprochement avec l'École préparatoire indique donc assez clairement que s'il s'ouvre à des opérations de formation, c'est avant tout en direction des élèves de médecine, des futurs vétérinaires, rarement vers les jeunes qui se destinent aux carrières du commerce et de l'industrie.

Malgré leurs différences d'orientation, les écoles préparatoires de Nantes et de Mulhouse sont l'une et l'autre l'objet de critiques qui vont entraîner leur remise en cause. D'abord, on l'a dit, ces écoles coûtent cher aux villes. Ensuite, elles proposent un diplôme qui n'est reconnu ni par les autres établissements scolaires, ni sur le marché du travail, ce qui a pour conséquence de limiter le nombre des inscriptions. Enfin, l'organisation pédagogique, qui emprunte des arguments

(1) Sur la composition des membres des deux sociétés, voir S. Kott : « Enjeux et significations d'une politique sociale : la Société industrielle de Mulhouse (1827-1870) », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, tome 34, oct-déc 1987, pp. 640-659, et C. Blanlœil : *De l'Institut départemental à la Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure : une société savante de province au XIX^e siècle (1798-1914)*, thèse de doctorat en histoire des sciences, 1992, Université de Nantes, volume 1, XVIII-381 p., pp. 26-30.

(2) Adolphe Bobierre, membre en vue de la Société académique à cette période – il publie une vingtaine d'articles – a été appelé à Nantes pour diriger une fabrique de produits chimiques. Créateur d'un laboratoire de chimie agronomique, il enseigne cette discipline à l'école préparatoire à partir de 1855 ; voir J. Dhombres : *Un musée dans sa ville. Sciences, industries et société dans la région nantaise XVIII^e-XX^e siècle*, Nantes, Ouest-Éditions, 1990, 495 p., p. 275.

à la fois au supérieur et aux sociétés savantes, crée une situation de concurrence pour le recrutement des élèves (cours publics, École de médecine...), qui joue au désavantage des écoles préparatoires. Celle de Nantes est directement victime de cette indécision ses installations étant incompatibles avec l'apprentissage pratique des matières scientifiques (laboratoire mal équipé). Elle a des auditeurs mais quasiment aucun élève inscrit (1).

En 1870, au moment du raccordement de l'École préparatoire et du Muséum, la question du public visé par ces études reste donc en partie irrésolue. S'il n'a jamais été question, dans l'esprit des fondateurs, d'assimiler l'École professionnelle et l'École préparatoire, l'idée que ces deux établissements aient des liens est à nouveau présente. Devant l'insuccès de l'École préparatoire, les critiques sont même assez pressantes. Concrètement, il est question de fusionner l'École des sciences et l'École professionnelle. Le projet ne connaîtra pas de suite, mais il révèle clairement que la distinction des niveaux d'enseignement n'était pas le souci prioritaire des responsables locaux qui tenaient d'abord à créer, sans forcément les relier entre eux, des établissements proposant des enseignements pratiques.

L'échec de l'École préparatoire de Nantes en tant qu'établissement d'enseignement supérieur (car comme lieu de conférences, l'école continuera d'exister jusqu'au début du XX^e siècle) est en tout cas révélateur de l'empressement de la ville à montrer son dynamisme dans ce domaine, espérant sans doute en retour des compensations de l'État. Il montre aussi que le soutien d'un groupe comme la Société académique à une idée – la diffusion des savoirs scientifiques – pouvait prendre des formes différentes, parfois efficaces (les premières années de l'EPS), parfois assez éloignées d'un objectif scolaire (cours publics de l'École préparatoire assez proches de l'esprit de salon). Il confirme également que l'importance des subventions municipales en matière d'enseignement n'est que très rarement corrélée avec le nombre d'élèves inscrits et que les raisons des investissements municipaux sont toujours à chercher ailleurs.

*

* *

(1) R. Oberlé cite un bilan de 1867 dressé par V. Duruy qui indique le nombre d'inscriptions dans les écoles préparatoires. Nantes n'en compte pas une seule, Mulhouse tient la tête avec 9 inscriptions ; R. Oberlé : *L'enseignement à Mulhouse...*, op. cit., p. 207.

Jusqu'au début de la III^e République, les villes disposent d'une certaine autonomie en matière de créations scolaires. L'État n'est pas le seul à décider de l'implantation et de l'orientation des établissements d'enseignement et, même pour les créations qui relèvent de sa seule responsabilité (lycée, écoles supérieures), il doit tenir compte des intérêts locaux (politiques, économiques...) s'il veut garantir la réussite de ses projets. L'intérêt des responsables locaux pour leurs écoles est lui-même complexe. Nous avons montré le relatif désintérêt de la ville par rapport au développement des écoles primaires publiques, alors qu'elle finançait largement dans le même temps la création puis l'entretien d'une école primaire supérieure de garçons. De manière plus générale, la ville manifeste peu d'intérêt pour tout ce qu'elle ne paie pas (lycée, école normale) et tente, en relation avec une partie des élites locales réunies dans les sociétés savantes, de créer des établissements qui répondent à sa définition des besoins économiques locaux. Elle revendique enfin auprès de l'État la création d'écoles supérieures qui lui permettraient de mieux rivaliser avec Rennes dans la formation des élites, mais aussi pour matérialiser sa position de capitale économique de l'Ouest.

On peut formuler deux remarques plus générales sur les conséquences de l'autonomie des villes par rapport au développement des établissements scolaires avant 1870. D'une part, l'action des villes ne s'inscrit jamais dans la longue durée : elle dépend des évolutions de la politique locale, et notamment de la carrière des élus qui manifestent un intérêt pour ces questions. Si les créations scolaires sont saluées comme la preuve du dynamisme des élus en faveur de l'instruction, chaque difficulté expose les établissements à ne pas voir leur budget reconduit l'année suivante. D'autre part, l'absence de lien formel entre les différents types d'établissements conduit souvent les responsables locaux à envisager des relations entre des cursus qui ne relèvent pas forcément du même niveau d'études (primaire, secondaire, supérieur). C'est à partir d'une étude des conditions locales de leur apparition, notamment d'un point de vue financier, que l'on peut comprendre les conditions réelles du fonctionnement des établissements scolaires, les caractéristiques du public qui les fréquentent, et l'état de la concurrence qu'ils se livrent.

Marc SUTEAU

Centre de recherches socio-historiques sur l'éducation,
École normale supérieure de Fontenay Saint-Cloud.